



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique









Direction de la Technologie
DDT/SZ

Compte rendu de la deuxième réunion du comité mixte de l'accord de coopération scientifique et technologique entre le Maroc et l'UE



L'accord de coopération S&T signé en 2003 entre le Maroc et la Communauté Européenne est entré en vigueur en mars 2005.

L'accord prévoit la constitution d'un comité mixte de gestion qui aura pour responsabilité de suivre la mise en place de l'accord, de proposer des mesures pour améliorer la coopération entre les deux parties et d'examiner les orientations et priorités des politiques de recherche et les perspectives futures de coopération.


La deuxième réunion du comité de gestion s'est tenue le jeudi 9 mars 2006 au siège de la Direction de la Technologie au DESFCRS (Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique) et a réuni les représentants des départements suivants (liste jointe) :


-  DGRTD- Direction de la coopération internationale (N)
-  DGRTD- Direction de la mobilité (D)
-  Délégation de la CE au Maroc
-  Madame la Secrétaire Générale du DESFCRS
-  Directions de la Technologie (DT) et des Sciences (DS)
-  Division de la Coopération (DESFCRS)
-  Département des Affaires Etrangères et de la Coopération
-  Département des Finances

Suite au mot de bienvenue donné par M. El Majid, Directeur de la Technologie, et la validation de l'ordre du jour, plusieurs présentations ont animé cette rencontre. Elles ont concerné les points suivants :

-  **Le bilan de la coopération S&T entre le Maroc et l'UE présenté par** Mme Laaziz, chef de Division à la DT, qui a rappelé les réalisations abouties suite aux recommandations de la première réunion du comité de gestion réuni en décembre 2003, et qui a conclu sur la mise en place d'un point d'information, le renforcement de la participation des équipes marocaines au 6^{ème} PCRD, le dialogue au sein du sous comité recherche et innovation et enfin la programmation des activités de recherche dans le cadre du financement MEDA.
-  **Les réalisations et les perspectives du PIN** ont été présentées par Mlle Zebakh, responsable du PIN à la DT. Parmi ces réalisations on cite : la formation du personnel


du Pin, l'élaboration d'une base de données des chercheurs potentiels, la réalisation d'un annuaire des projets auxquels ont participé les équipes marocaines du 1^{er} au 5^{ème} PCRD, la mise en place d'un site web et la réalisation de huit séminaires d'information et deux ateliers thématiques sur les PCRD au profit d'institutions de recherche marocaines.

 **La Vision et la stratégie de la recherche au Maroc à l'horizon 2025** ont été présentées par M. Belcadi, Directeur du CNRST. Il a également rappelé l'importance de l'opération de l'évaluation du système national de la recherche marocaine qui a été menée avec l'appui de la CE.

 **La politique européenne de coopération avec les pays tiers dans le cadre du 7^{ème} PCRD** a été exposée par M. Burmanjer, Chef d'Unité à la Direction N. Cette coopération est basée principalement sur le bénéfice mutuel et vise entre autre le renforcement de la politique extérieure de l'Europe avec les pays tiers.


Le 7^{ème} PCRD s'articulera autour de quatre programmes spécifiques et prévoit l'ouverture de ses programmes à la coopération internationale principalement à travers le programme de Coopération qui concernera les thématiques prioritaires et le programme Capacité qui encouragera, entre autre, le dialogue politique au niveau bilatéral. Les projets de recherche conjoints devraient permettre à des entités légales de pays tiers à être coordonnateur au même titre qu'un partenaire européen. Les réseaux ERANET devraient également couvrir la coopération scientifique internationale entre les pays membres et les pays tiers y compris les pays MED.

M. Froissard a présenté ensuite le bilan de la participation des pays MED au 5^{ème} PCRD, on retient 413 propositions dont 86 ont donné lieu à des contrats avec un financement de 61,5 Millions d'euros. Les résultats partiels du 6^{ème} PCRD montrent que le Maroc participe à 64 projets pour un financement total d'environ 6 Millions d'Euros pour les programmes INCO et thématiques prioritaires.


 **La politique de voisinage** : M. Sun de la Délégation de la CE à Rabat a rappelé que la politique de voisinage est un approfondissement de l'accord d'association suite à l'élargissement de l'UE. Elle a donné lieu à l'élaboration d'un Plan d'action Maroc-UE établi conjointement en 2005, dans lequel le Maroc intègre ses priorités pour un développement socio-économique durable.


La recherche scientifique n'a pas fait partie des priorités proposées par les autorités marocaines et retenues au titre de la programmation de la coopération MEDA 2007-2009. Toutefois, l'instrument de jumelage mis en place dans le cadre de l'appui à l'accord d'association peut soutenir l'assistance technique et institutionnelle au domaine de la recherche, si le dossier de demande déposé auprès du comité de sélection présidé par le MAEC est retenu.

M. Sun a suggéré que notre département puisse collaborer plus étroitement avec les autres départements ministériels en vue de rattacher les priorités en matière de recherche, telles que définies dans Vision et Stratégie de la Recherche, aux stratégies nationales comme le Plan Emergence, l'INDH, le Plan stratégique de développement rural ou autres.

 **Les sciences humaines et sociales au Maroc** : Mme Bouslikhane chef de division à la direction des sciences a présenté un état des lieux des SHS au Maroc à travers les

ressources humaines et les programmes dédiés à ce secteur. Elle a informé que l'évaluation du système national de la recherche en SHS est en cours et que le département souhaite dans l'avenir renforcer la coopération avec la CE dans ce domaine.

 **La mobilité dans le 7^{ème} PCRD :** Mme Luchetti de la Direction D a exposé les principales opportunités du programme mobilité prévues pour les pays tiers. Elle a également évoqué la directive adoptée en 2005, qui définit les conditions d'admission dans les Etats Membres des chercheurs non européens et consistent à faciliter leur admission et mobilité aux fins de recherche. Elle a également annoncé que le Maroc a soumis une proposition en 2005 dans le cadre des bourses entrantes, qui a été retenue pour un financement communautaire.

 **L'innovation technologique :** Mlle Hamidi, Chef de service à la Direction de la Technologie a présenté les mesures et programmes menés par le département de la recherche en faveur de l'innovation technologique au Maroc qui représente de plus en plus une priorité au niveau national.

Suite à ces différentes présentations, des discussions ont été menées par les deux parties qui ont arrêtés les points suivants :

- Le règlement intérieur : la version proposée par la CE sera étudiée et la finalisation par les deux parties se fera à travers un échange de mails.
- Le soutien au Pin :
 - ✓ Mise en place d'un réseau de points de contact nationaux
 - ✓ Réalisation de workshops thématiques
- La politique de voisinage : mettre en exergue les priorités nationales en matière de recherche avec les instruments de coopérations disponibles (PCRD, jumelage, etc.)
- Trouver des mécanismes de soutien pour renforcer le système de RDTI marocain
- Soutien pour renforcer les capacités de recherche en SHS
- Harmonisation du cadre légal pour mieux intégrer l'EER à travers l'organisation de séminaires en présence d'experts européens et de faciliter la participation des équipes marocaines aux PCRD
- Il est constaté que le plan indicatif Maroc ne comprend pas la composante recherche en tant que priorité comme le prévoit le plan d'action 2004 de jumelage
- Mobilité : Réfléchir sur les mécanismes les plus adaptés pour mieux communiquer sur les programmes de mobilité
- Encourager la mise en place d'une plateforme de coordination régionale (INCO-NET)

Le programme Capacité du 7^{ème} PCRD devrait également proposer des opportunités aux pays ayant signé un accord de coopération S&T afin de réaliser des activités telles que : le développement d'un réseau national relatif aux PCRD, renforcer les capacités administratives de la recherche, mettre en oeuvre un plan d'action de l'accord de coopération S&T, soutenir la mise en place d'une plate forme de coordination INCO-NET pour identifier les capacités de recherche des pays partenaires.